

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/31/106

S/12095

14 juin 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente et unième session

Point 24 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR

L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX

PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

CONSEIL DE SECURITE

Trente et unième année

Lettre datée du 14 juin 1976, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Mauritanie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation exceptionnellement grave et dangereuse créée par les dirigeants algériens en organisant une agression caractérisée contre la République islamique de Mauritanie, Etat indépendant et Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, les dirigeants algériens, après avoir désespéré de voir se réaliser leurs rêves d'hégémonie sur la Mauritanie, se lancent depuis quelques temps dans une politique systématique d'agression et d'intimidation à l'égard du peuple et du Gouvernement mauritaniens. C'est ainsi que des unités de mercenaires organisées, armées et financées par les dirigeants algériens se sont attaquées à des objectifs civils situés à l'intérieur des frontières mauritaniennes de 1960. Durant le mois de mai, les localités de Ouadane et de Chinguetti ont reçu des tirs de mortier faisant des victimes parmi les populations innocentes.

Le 8 juin 1976, une colonne de plusieurs centaines d'hommes et comprenant le secrétaire général et son adjoint d'un soi-disant mouvement de libération du Sahara est arrivée aux environs de Nouakchott après avoir reçu pour directives, selon les aveux recueillis, de renverser le gouvernement mauritanien. Pour réaliser cet objectif, les dirigeants algériens n'ont pas hésité à mettre à la disposition de cette colonne de mercenaires un armement sophistiqué : canons de 110, véhicules équipés d'armes automatiques individuelles, etc... Dès les premières heures de la matinée du 8, des tirs de mortier ont été dirigés sur les bureaux et la résidence du Président de la République islamique de Mauritanie et sur d'autres points névralgiques de la capitale.

* A/31/50.

Si ce plan machiavélique a été déjoué grâce à l'intervention rapide des forces de sécurité mauritaniennes et à la mobilisation du peuple mauritanien, il n'en reste pas moins qu'il constitue un précédent extrêmement dangereux que les dirigeants algériens essaient d'introduire dans leurs relations avec les pays de la région et notamment avec la Mauritanie, pays frère et voisin. La politique d'hégémonie des dirigeants algériens ne se limite plus à l'immixtion dans les affaires intérieures de la Mauritanie, mais à tenter de renverser par la force et l'agression le pouvoir que le peuple mauritanien s'est librement choisi.

Cette politique, contraire aux règles les plus élémentaires de bon voisinage, qui tient en mépris les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la résolution de l'Assemblée générale sur les relations amicales entre les Etats, doit être énergiquement condamnée par la communauté internationale. Il s'agit en effet d'une politique qui affecte dangereusement la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région et qui, par delà, risque de compromettre la sécurité internationale.

Je vous prie de bien vouloir publier cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent,

(Signé) Moulaye EL HASSEN

